

C'est maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, Citoyenneté et Relations Internationales »

Conseil municipal du 23 juin 2014
Séance du 4 juin 2014

17 Relations internationales – Actions de partenariat et inauguration de l'avenue de Creil à Dakhla - mandat spécial

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme DUHIN
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme GOMES-NASCIMENTO
M. MONTES	Pouvoir à :	M. LELONG
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	Mme MEHADJI
Mme STAMMINGER	Pouvoir à :	M. SERTAIN

Etait absente excusée : Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ **Rapport de présentation :**

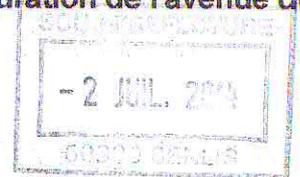
Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Creil est jumelée avec la ville de Dakhla au Maroc depuis 2010. La municipalité de Dakhla souhaite créer un service relations internationales et partager les compétences et le savoir-faire de la mission Relations Internationales de Creil.

Une rencontre d'acteurs économiques a eu lieu le 17 juin dernier, en présence de Monsieur Sidi Slouh El JOUMANI, Président de la ville de Dakhla, en partenariat avec le Conseil Régional des Marocains de France, afin d'étudier des pistes dans les domaines économique, touristique et sportif.

Enfin, afin de célébrer l'amitié qui lie nos deux collectivités, la ville de Dakhla souhaite rebaptiser l'une de ses avenues "Avenue de Creil". Il s'agit d'un acte symbolique de notre coopération, qui s'inscrit dans le temps. C'est également la preuve d'une belle amitié entre nos peuples.

Le président de Dakhla a invité monsieur le Maire de Creil, accompagné d'une délégation, à inaugurer cette avenue en septembre 2014. Afin de répondre à cette invitation, cinq élus de l'assemblée sont appelés à



maintenant !

représenter la municipalité.

Il vous est demandé :

- d'approuver le mandat spécial donné à madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée.
- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Le reste de la délégation prend personnellement en charge les frais de déplacement.

Le montant prévisionnel de ces dépenses ne dépassera pas la somme 650 euros.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission "Culture, Citoyenneté et Relations Internationales" du 4 juin 2014,

Considérant les actions à venir.

Considérant que la ville de Dakhla et de Creil souhaitent approfondir les actions de partenariat entre leurs services et que la dénomination de l'avenue de Creil à Dakhla est le signe d'un acte symbolique de notre coopération.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 27

Contre : 5

Abstention : 6

■ Décide à la majorité :

Article 1er : d'approuver le mandat spécial donné à madame Yesim SAVAS.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs aux mandats spéciaux et tous documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6532/65/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 JUIN 2014**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le **02/07/2014**

et publication ou notification le **25/06/2014**

CREIL, le **02/07/2014**.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy